

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 février 2009

RÉFORME DE L'HÔPITAL - (n° 1210)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1575

présenté par
M. Bernier et M. Door

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 25, insérer l'article suivant :**

Avant le 15 septembre 2009, le Gouvernement remet un rapport au Parlement évaluant l'intérêt qu'il y aurait à fournir à tout foyer ayant des enfants de moins de douze ans une trousse pharmaceutique comprenant dix médicaments d'usage courant.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les médecins ont constaté que les familles ayant en charge des enfants de moins de 12 ans ont tendance à multiplier des appels pendant le week-end et la nuit pour des diagnostics bénins. La plupart du temps, le médecin régulateur est en mesure d'établir un diagnostic et de prescrire des médicaments de base, dont malheureusement les familles ne disposent pas.

La fourniture d'une trousse pharmaceutique médicale comprenant dix médicaments de base, sans produits allergisants, permettrait aux médecins de limiter leurs prescriptions, de diminuer le recours aux pharmacies de garde, de désengorger les services d'urgences et d'améliorer ainsi l'offre des soins.